

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/18/2026

Rabat, le 25 septembre 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que *M. Debbarh Mounir Moulay Youssef* a déclaré avoir cédé sur le marché central, le 9 septembre 2026, 454 actions *Cartier Saada* au cours unitaire de 22 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 10% dans le capital de ladite société.

Suite à cette opération, *M. Debbarh Mounir Moulay Youssef* déclare détenir 526 226 actions *Cartier Saada*, soit une participation de 9,99% dans le capital de ladite société.

Dans les six mois qui suivent le franchissement du seuil précité, *M. Debbarh Mounir Moulay Youssef* envisage de poursuivre ses ventes sur la valeur *Cartier Saada*.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma